



Maison ossature bois en construction

Par **bengela**, le **03/08/2013** à **16:27**

Bonjour, je souhaiterais savoir si je peux porter plainte pour préjudice moral et financier auprès d'un artisan non déclaré qui a commencé à construire ma maison ossature bois qu'il a abandonné sans raison, en plus j'ai constaté des malfaçons importantes, constat qui a été fait par des professionnels
c'était de l'auto construction sans contrat signé seulement un engagement verbal
les matériaux utilisés jusqu'à présent ont été mal employé
quel recours je peux avoir pour récupérer mes billes
merci

Par **chaber**, le **03/08/2013** à **17:55**

bonjour

Vous avez été bien imprudent:

- en ne faisant pas de devis signé
- en ne souscrivant pas une assurance dommages-ouvrage
- en prenant un artisan non déclaré.

Vous pouvez tenter une action devant les tribunaux sur le plan civil. Ce sera long et coûteux sans être certain du résultat. Une plainte est du ressort pénal.

Vous devriez prendre conseil d'un avocat spécialisé

Par **perlek**, le **06/09/2013** à **14:47**

bonjour

j'ai moi aussi des problèmes avec une boîte de construction de maison en bois. pouvez-vous me citer le nom de cette entreprise pour voir si c'est la même. merci

cordialement

Par **moisse**, le **06/09/2013** à **14:52**

Alors là cela m'étonnerait, que vous puissiez dans le Var tomber sur le même lascar au noir (pas une entreprise déclarée) que notre ami du pays basque.

Par **perlek**, le **06/09/2013** à **15:18**

ben peut être car c'est des revendeurs qui sont implantés dans chaque région ...

Par **moisse**, le **06/09/2013** à **16:46**

Vous ne comprenez pas.

Notre ami a fait appel à un artisan non déclaré, donc travail dissimulé. Vous faites état d'une entreprise, peut-être pas plus sérieuse certes, mais une entreprise tout de même.

Il est possible que le fabricant de la maison, s'il s'agit d'un Kit, soit le même, mais pas la mise en œuvre.

Pour rappel dans une situation de prestation en noir ou de travail dissimulé c'est toujours le donneur d'ordre qui prend les risques et rarement le prestataire.